



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

LA MRC DE TÉMISCAMINGUE RENCONTRE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Ville-Marie, le 02 avril 2015 – Faisant face à de nombreux défis en lien avec la formation des pompiers, la MRC de Témiscamingue recevait, le 25 mars dernier, l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ), afin d'échanger sur certaines problématiques et avancer conjointement des pistes de solutions. En effet, les membres du Comité en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue ont adressé plusieurs questions aux représentants de l'ÉNPQ, notamment en ce qui a trait à l'augmentation considérable des frais de formation et l'abolition possible de la clause grand-père, telle que recommandée par le coroner M^e Cyrille Delâge, dans son rapport d'enquête déposé au ministère de la Sécurité publique, suite à l'incendie mortel à L'Isle Verte.

La MRC de Témiscamingue qualifie cette rencontre de très constructive. Celle-ci a entre autres permis aux maires et chefs pompiers présents, d'échanger sur les réalités et enjeux témiscamiens au niveau de la formation de nos pompiers, en plus de réitérer leurs demandes, dont une plus grande souplesse et une modulation pour les milieux ruraux.

« D'entrée de jeu, je dois dire que je suis très satisfait ! Cette rencontre nous a permis d'avoir des échanges ouverts et honnêtes avec l'École nationale des pompiers, dans un climat favorisant le dialogue et la recherche de solutions. Il est manifeste que la formation représente un enjeu majeur pour nos services incendies. Les défis qui y sont liés rendent le recrutement de nouvelles pompières et de nouveaux pompiers plus exigeant qu'auparavant. Cela étant dit, il nous a été possible d'apprécier l'écoute du directeur de l'ÉNPQ, M. Jacques Proteau, ainsi que de son directeur aux opérations, M. Benoit Laroche. Ensemble, il nous a été possible d'avancer des pistes de solutions, permettant non seulement de répondre aux exigences de la formation, mais également aux besoins des nouvelles recrues et des services incendies sur le territoire. En soit, ce fut très constructif. », de mentionner le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Arnaud Warolin.

Bien que l'ÉNPQ ne pouvait s'engager à solutionner l'ensemble des problématiques en lien avec la formation des pompières et pompiers au Témiscamingue, elle s'est dite ouverte au dialogue et encourage les chefs pompiers et élus à la contacter pour obtenir aide et soutien, le cas échéant. Enfin, l'ÉNPQ invite la MRC de Témiscamingue à travailler de concert avec elle sur l'élaboration d'un projet pilote, axé sur la reconnaissance des acquis de formation des pompiers bénéficiant de la clause grand-père ; clause exemptant les pompiers en fonction avant 1998, de suivre la formation pompier 1, qui est présentement remise en question par le ministère de la Sécurité publique.

« Pour les membres du Comité en sécurité incendie, cette rencontre fut une belle occasion de faire valoir les réalités de la formation des pompiers en milieu rural. Nous avons obtenu une très belle écoute de la part de l'ÉNPQ et prévoyons saisir l'opportunité offerte pour mener de concert un projet pilote pour la reconnaissance des acquis de formation. Cette initiative est très bien accueillie par l'ensemble des membres du Comité en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue et permettra à long terme, nous l'espérons, de maintenir en activité les pompiers bénéficiant de la clause grand-père. », de conclure le président du Comité en sécurité incendie, M. Martin Bérubé.

- 30 -

Source :

Tomy Boucher

Responsable des communications

MRC de Témiscamingue

(819) 629-2829, poste 234

tomy.boucher@mrctemiscamingue.qc.ca